

Communauté de Communes du Quercy Rouergue et des Gorges de l'Aveyron
82140 Saint Antonin Noble Val - Mardi 10 mars 2026

Le Conseil communautaire s'est réuni le mardi 10 mars de l'an deux mille vingt-six, au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances à Saint-Antonin-Noble-Val, sous la présidence de Monsieur BONSANG, Président de la Communauté de Communes.

Date de la convocation : 3 mars 2026

Nombre de délégués en exercice : 33. Nombre de présents : 26 Nombre de votants : 29

Présents : Mesdames BAGES, BIRS, DELRIEU, LAFON, MIRAMOND, RAMES, TEULIERES ;
Messieurs BESSEDE, BONSANG, BURG, CHARDENET, COUSI, CROS, DONNADIEU, FERAL,
FRAUCIEL, GALLAND, GAUTIER, HEBRARD, MARTY, PALACH, RENAULT, ROMANO,
SERVIERES, TABARLY, VIROLLE.

Absents : Mme DAVID a donné procuration à M. SERVIERES, M. FLORENS a donné procuration à M. BONSANG, Mme. PAPADOPOULO a donné procuration à Mme BIRS,
Messieurs DUPONT, ICHES, REGOURD et SCHATZ-BOITEL sont absents.

Madame LAFON Cécile a été élue secrétaire de la séance.

Ref. 2026_3265

Objet : ECONOMIE – Avenant au bail emphytéotique – Jardins des Gorges de l'Aveyron/CCQRGA

Monsieur le Président rappelle que le chantier d'insertion des Jardins des Gorges de l'Aveyron constitue depuis près de 25 ans un acteur structurant du territoire de la Communauté de communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron. Cette structure produit chaque année environ 11 000 paniers de fruits et légumes, tout en employant une trentaine de personnes par an dans le cadre de parcours d'insertion, contribuant ainsi de manière significative aux enjeux d'emploi, d'agriculture et de développement des circuits courts sur le territoire.

Il est toutefois rappelé que la situation économique de la structure demeure fragile, notamment en raison d'une surface agricole exploitée insuffisante au regard des préconisations du Réseau Cocagne, qui estime à environ 6 hectares la surface minimale nécessaire à la viabilité d'un tel modèle. À ce jour, malgré 25 années d'activité, les Jardins des Gorges de l'Aveyron n'ont pu augmenter leur surface exploitable que de 3 500 m², ce qui limite leurs capacités de développement et de sécurisation économique.

Vu le bail emphytéotique signé le 17 février 2021 entre la Communauté de communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron, en qualité de bailleur, et l'association des Jardins des Gorges de l'Aveyron, en qualité d'emphytéote, portant sur une surface de 2,70 hectares de foncier agricole ;

Vu l'acquisition, par la Communauté de communes en date du 28 mars 2025, de parcelles agricoles situées sur la commune de Féneyrols, lieu-dit « Secourieu », auprès de la société France Bamboo, autorisée par délibération référencée 2024_2983 ;

Monsieur le Président propose d'intégrer ces nouvelles parcelles au bail emphytéotique existant par voie d'avenant. Les parcelles concernées, cadastrées section C, numéros 128, 129, 138 et 1077, représentent une surface totale de 1,03 hectare. Cette intégration n'entraînerait aucune modification des autres clauses du bail, ni révision du loyer actuellement acquitté par le chantier d'insertion.

AR Prefecture

082-248200107-20260310-2026_3265-DE
Reçu le 11/03/2026

Il est précisé que les parties conviennent d'une prise d'effet rétroactive de l'avenant au 1er avril 2025, afin de permettre une continuité administrative et de faciliter la prise en compte du processus de conversion biologique des parcelles concernées.

Les frais, droits et honoraires résultant du présent avenant, et notamment les frais notariés estimés à 900 euros, seront intégralement supportés par l'emphytéote, à savoir les Jardins des Gorges de l'Aveyron.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la modification du bail emphytéotique conclu avec l'association des Jardins des Gorges de l'Aveyron (SIRET 423 388 172), par avenant, afin d'y intégrer les parcelles susmentionnées dans les conditions exposées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout acte et document nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Saint Antonin Noble Val
Le 10 mars 2026

Le Président

Gilles BONSANG